

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# n-octane min. 98 % pour synthèse

Date de révision: 21.09.2023 Code du produit: 18219 Page 1 de 13

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

n-octane min. 98 % pour synthèse

 N° CAS:
 111-65-9

 N° Index:
 601-009-00-8

 N° CE:
 203-892-1

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH Rue: Stempelstraße 6 Lieu: D-47167 Duisburg

Téléphone: 0203/5194-0 Téléfax: 0203/5194-290

E-mail: info@analytichem.de

Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit Téléphone: 0203/5194-107/117

E-mail: produktsicherheit@analytichem.de

Internet: www.analytichem.de
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou

des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie,

d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés

acceptés)

#### Information supplémentaire

Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la sub stance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'artic le 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un dél ai ultérieur.

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Règlement (CE) nº 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

**Mention** Danger

d'avertissement:



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# n-octane min. 98 % pour synthèse

Date de révision: 21.09.2023 Code du produit: 18219 Page 2 de 13

## **Pictogrammes:**









## Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

## 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.1. Substances

Formule: C8H18
Poids moléculaire: 114.23 g/mol

## Composants dangereux

N° CAS	Substance				
	N° CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)				
111-65-9	octane				
	203-892-1 601-009-00-8				
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H225 H315 H336 H304 H400 H410				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité			
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA					
111-65-9	203-892-1	octane	100 %			
	par inhalation: CL50 = > 24,88 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg					

## Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0.1 % (w/w ), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des mesures de premiers secours

## Indications générales

Aucune donnée disponible



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# n-octane min. 98 % pour synthèse

Date de révision: 21.09.2023 Code du produit: 18219 Page 3 de 13

## Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

Appeler immédiatement un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant, Troubles respiratoires, État semi-conscient

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Effet narcotique, État inconscient, Excitation

Oedème pulmonaire, Vertiges, Maux de tête

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2)

Mousse

Poudre d'extinction

#### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Veiller au retour de flamme.

# 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

## Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# n-octane min. 98 % pour synthèse

Date de révision: 21.09.2023 Code du produit: 18219 Page 4 de 13

#### Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

#### Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulte r un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

## Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

# Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### **Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs.

## Préventions des incendies et explosion

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# n-octane min. 98 % pour synthèse

Date de révision: 21.09.2023 Code du produit: 18219 Page 5 de 13

## Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

## Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

## Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

température de stockage: < +30°C

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
111-65-9	n-Octane	300	1450		VME (8 h)	

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation						
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur			
111-65-9	octane						
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	' '	699 mg/kg p.c./jour			
Consommateur DNEL, à long terme		dermique		699 mg/kg p.c./jour			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	2035 mg/m³			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	773 mg/kg p.c./jour			
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	608 mg/m³			



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## n-octane min. 98 % pour synthèse

Date de révision: 21.09.2023 Code du produit: 18219 Page 6 de 13

#### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation				
Milieu enviro	Valeur				
111-65-9	octane				
Eau douce		0,01 mg/l			
Eau douce (r	0,04 mg/l				
Eau de mer	0,01 mg/l				
Sédiment d'e	4 mg/kg				
Sédiment ma	4 mg/kg				
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées					
Sol	1,6 mg/kg				

# 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection des veux/du visage

lunettes à coques

Écran de protection du visage

## Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation KCL 730 Camatril® Velours

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation KCL 741 Dermatril® L

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 60 min

Les temps de rupture mentionnes ont ete obtenus par la societe KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des echantillons de materiaux pour les types de gants conseilles Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de donnees de securite que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquee. En cas de solution ou de melange avec d'autres substances et/ou de conditions differentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agree CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

## Protection de la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

#### **Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# n-octane min. 98 % pour synthèse

Date de révision: 21.09.2023 Code du produit: 18219 Page 7 de 13

respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les

fosses.

Danger d'explosion

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide Couleur: incolore

Odeur: comme: Essence

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation: -57 °C Point d'ébullition ou point initial d'ébullition 125-126 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: Aucune donnée disponible Limite inférieure d'explosivité: 0.8 vol. % 6.5 vol. % Limite supérieure d'explosivité: Point d'éclair: 13 °C 210 °C Température d'auto-inflammation: Température de décomposition: Aucune donnée disponible

pH-Valeur: Aucune donnée disponible Viscosité cinématique: Aucune donnée disponible Hydrosolubilité: 0.0007 q/L

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

La vitesse de dissolution: Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau: log Pow: 5,15 Aucune donnée disponible La stabilité de la dispersion: Pression de vapeur: 14 hPa

(à 20 °C)

Aucune donnée disponible Pression de vapeur: Densité:

0.7 a/cm<sup>3</sup>

Densité relative: Aucune donnée disponible Densité apparente: Aucune donnée disponible Densité de vapeur relative: Aucune donnée disponible Caractéristiques des particules: Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

# Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Combustion entretenue: Combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide: Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible gaz:

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible



Teneur en solvant:

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# n-octane min. 98 % pour synthèse

Date de révision: 21.09.2023 Code du produit: 18219 Page 8 de 13

Épreuve de séparation du solvant: Aucune donnée disponible

100%

Teneur en corps solides: Aucune donnée disponible Point de sublimation: Aucune donnée disponible Point de ramollissement: Aucune donnée disponible Point d'écoulement: Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique: Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement: Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Agent oxydant

## 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

## 10.5. Matières incompatibles

Articles en plastique

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

## Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

# Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode	
111-65-9	octane	octane					
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 401	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	Study report (1982)	OECD Guideline 402	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	> 24,88	Rat	Study report (1983)	OECD Guideline 403	

#### Irritation et corrosivité

Date d'impression: 21.09.2023



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# n-octane min. 98 % pour synthèse

Date de révision: 21.09.2023 Code du produit: 18219 Page 9 de 13

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (octane)

Organes concernés: système nerveux central

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

## Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

## Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

## 11.2. Informations sur les autres dangers

## Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

## **Autres informations**

Aucune donnée disponible

## Information supplémentaire

Irritant, Troubles respiratoires, État semi-conscient

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Effet narcotique, État inconscient, Excitation

Oedème pulmonaire, Vertiges, Maux de tête

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# n-octane min. 98 % pour synthèse

Date de révision: 21.09.2023 Code du produit: 18219 Page 10 de 13

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
111-65-9	octane						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	2,084	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	0,3 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1987)	other: As described in: The evaluation o
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,579	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	1 mg/l	21 d	Daphnia magna	SIDS Initial Assessment Report For SIAM	OECD Guideline 211

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

## Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
111-65-9	octane	5,15

## **FBC**

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
111-65-9	octane	198,7	Mytilus edulis	Aquatic Toxicology 1

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

Aucune donnée disponible

## 12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter le rejet dans l'environnement.

## Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# n-octane min. 98 % pour synthèse

Date de révision: 21.09.2023 Code du produit: 18219 Page 11 de 13

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Transport terrestre (ADR/RID)	
14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 1262
d'identification:	
14.2. Désignation officielle de	OCTANES
transport de l'ONU:	
14.3. Classe(s) de danger pour le	3
transport:	
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
Nº danger:	33
Code de restriction concernant les	D/E
tunnels:	
Transport fluvial (ADN)	
14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 1262
<u>d'identification:</u>	
14.2. Désignation officielle de	OCTANES
transport de l'ONU:	
14.3. Classe(s) de danger pour le	3
transport:	
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Transport maritime (IMDG)	
14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 1262
d'identification:	
14.2. Désignation officielle de	OCTANES
transport de l'ONU:	
14.3. Classe(s) de danger pour le	3
transport:	
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Marine pollutant:	Р
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-E, S-E
Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)	
14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 1262
d'identification:	
14.2. Désignation officielle de	OCTANES
transport de l'ONU:	
14.3. Classe(s) de danger pour le	3
transport:	-
u anoporti	



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

n-octane min. 98 % pour synthèse

Date de révision: 21.09.2023 Code du produit: 18219 Page 12 de 13

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:3Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):1 LPassenger LQ:Y341Quantité exceptée:E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Oui

L'ENVIRONNEMENT:

Matières dangereuses: octane

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

Indications relatives à la directive

E1 Danger pour l'environnement aquatique

2012/18/UE (SEVESO III):

Informations complémentaires: P5c

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquide inflammable Asp. Tox: Danger par aspiration Skin Irrit: Irritation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

## Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# n-octane min. 98 % pour synthèse

Date de révision: 21.09.2023 Code du produit: 18219 Page 13 de 13

concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.